



## Notre offre Financement

“ A 43 ans, nous sommes en couple, avons 2 enfants et payons un loyer de 600 €. Nous souhaitons acheter une maison mais nos revenus sont limités : 2 965 € par mois et 10 000 € d'apport. Notre conseiller Action Logement Nord a réalisé notre plan de financement, et nous a montré que notre projet était réalisable : nous allons acheter une maison de 140 000 € avec une mensualité de 723 € par mois pendant 25 ans, seulement 123 € de plus que notre loyer actuel ! Notre conseiller nous a accompagnés pour le montage de tous nos dossiers, et nous a permis d'obtenir des prêts très compétitifs : un prêt à l'accession sociale (prêt PAS) et un prêt Action Logement à 1 % (taux hors assurances) ! ”

### ■ Un accompagnement personnalisé

Pour un achat immobilier, avant de commencer votre recherche, il est nécessaire de connaître vos capacités financières : les conseillers financiers Action Logement Nord réalisent des conseils en financement entièrement gratuits, ce qui vous permet de déterminer précisément votre budget et de cibler votre recherche. Ils peuvent ensuite vous orienter vers l'offre de logements de nos filiales et partenaires.

### ■ Des conseils en financement gratuits

Quand vous avez trouvé le logement que vous souhaitez acheter, le conseiller Financier recherche la meilleure formule pour optimiser le financement et réduire le coût de votre crédit, en vous faisant bénéficier de taux négociés avec nos partenaires bancaires.

Il vous présente les différents prêts possibles en fonction de votre situation, réalise gratuitement plusieurs études : vous pourrez alors choisir la solution la plus avantageuse pour vous.

Après avoir bâti avec vous un plan de financement fiable et sécurisant, il vous accompagne jusqu'à la réalisation des offres de prêt avec nos partenaires bancaires.





## ■ Un prêt accession Action Logement à un **taux avantageux**

Pour acheter votre résidence principale (un logement neuf ou ancien avec ou sans travaux, un terrain en vue d'une construction dans les 4 ans, ou une construction neuve), vous pouvez bénéficier du prêt Accession d'Action Logement Nord à 1%<sup>(1)</sup>, à condition :

- d'être salarié d'une entreprise privée,
- d'avoir des revenus inférieurs aux plafonds de ressources PLI<sup>(2)</sup>
- d'acheter un logement neuf ou ancien respectant certaines normes de performance énergétique (RT 2005 pour un logement neuf, DPE de niveau A, B, C ou D pour un logement ancien).

## ■ Découvrez nos solutions **financement pour vos travaux**

Pour financer des travaux, Action Logement Nord propose plusieurs solutions :

- La solution IZI Travaux pour emprunter jusqu'à 75 000 € à des taux très compétitifs et réaliser tous types de travaux, qu'ils soient effectués par vous-même ou par une entreprise.
- Le prêt Travaux Action Logement à 1%<sup>(1)</sup> sur 7 ans maximum pour financer des travaux réalisés par une entreprise dans votre résidence principale.

**5 000 €**

Sur 6 ans

**1,00 %**

Hors assurances

**71,58 €**

Par mois

<sup>(1)</sup> taux hors assurances  
<sup>(2)</sup> voir fiche plafond de ressources  
 ou consulter  
<http://vosdroits.service-public.fr>

Les conditions pour en bénéficier :

- être salarié d'une entreprise privée,
- avoir des revenus inférieurs aux plafonds de ressources PLI<sup>(2)</sup>,
- réaliser des travaux d'augmentation du confort, d'agrandissement pour une surface supérieure à 14 m<sup>2</sup> ou des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Pour toute information supplémentaire,  
 consultez votre conseiller Action Logement Nord.